



L'EMI *en bref*

Numéro 53 – Janvier 2010

ATTAQUES CONTRE KAIROS

L'EMI en bref
Une publication de
L'Entraide missionnaire
15, de Castelnau Ouest
Montréal (Québec)
H2R 2W3
Tél. : 514-270-6089
Télec. : 514-270-6156
Courriel : emi@web.ca
<http://www.web.net/~emi>

Équipe de la permanence
Gerardo Aiquel
Suzanne Loïselle
Micheline Malboeuf
Denis Tougas
Consultante
Jeannette Thiffault

Le 30 novembre dernier, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a donné sa réponse définitive à la proposition de programmation 2009-2013 présentée par Kairos, une coalition d'Églises du Canada et d'ONG confessionnelles vouées à la solidarité, à la promotion des droits de la personne, à la justice sociale.

À la surprise générale, l'ACDI a décidé de couper son appui financier à Kairos, soit 7 millions de dollars, en donnant comme raison que *la proposition ne rentre pas dans ses priorités*. Étrange décision quand Kairos fait valoir que son programme avait été élaboré autour de deux secteurs prioritaires de l'Agence gouvernementale : promotion de la bonne gouvernance (droits humains) et celle de la viabilité environnementale (atténuation de l'impact des changements climatiques et lutte contre la dégradation des sols). Ce programme avait été approuvé à tous les échelons de l'ACDI avant d'être rejeté cinq mois plus tard, par la ministre responsable de la Coopération internationale, Beverley J. Oda. Ce refus de financer Kairos a provoqué un élan de solidarité partout au Canada, au Québec et même à l'étranger. Des personnalités comme Desmond Tutu de l'Afrique du Sud, des partis politiques, plusieurs organismes, canadiens et québécois, ont pressé l'ACDI de réviser sa décision.

Cet arrêt inacceptable du financement à Kairos reflète bien la pensée politique du gouvernement conservateur de Stephen Harper dont plusieurs éléments ont été sujets à des critiques sévères comme les dossiers de la torture en Afghanistan, des changements climatiques et des activités minières dans les pays en développement. Le gouvernement Harper ne tolère aucune critique de ses politiques en provenance de qui que ce soit, individus ou organisations. De plus, la campagne de salissage entamée par le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, est très préoccupante. Lors de son passage à Jérusalem le 16 décembre dernier, il a déclaré : *Le gouvernement canadien a implanté une politique de tolérance zéro face à l'antisémitisme au Canada... C'est pourquoi nous avons enlevé l'appui financier à Kairos qui est en train de prendre un rôle de leadership*. Une fausse accusation car Kairos n'a jamais mené une campagne antisémite.

L'arrêt brutal du financement à Kairos lance un signal inquiétant pour la démocratie canadienne. Nombreuses sont les personnes qui craignent que l'intention véritable du gouvernement Harper soit de censurer, voire de contrôler, même d'éliminer toute organisation qui diffère de ses positions.

Kairos représente plus de trente ans de recherche, de position politique, de mobilisation de la base, sur un vaste éventail de questions de droit et de justice au Canada, en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Asie ou en Afrique. La décision de la ministre Oda est une menace pour de nombreuses ONG qui appuient des organisations de la société civile engagées dans la transformation des sociétés. Elle s'inscrit dans une récente série de mesures controversées prises par l'actuel gouvernement conservateur dont les coupures aux organismes culturels, aux groupes de femmes et aux organisations écologistes.

La survie de Kairos est incertaine; celle d'autres ONG aussi. La solidarité est plus que jamais nécessaire.

ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES POUR LE TRAVAIL DE L'EMI

En novembre dernier, L'EMI tenait sa 52^e assemblée générale annuelle à laquelle ont participé une soixantaine de personnes. La présentation du rapport d'activités a constitué un temps fort de l'assemblée. Les principaux axes de la programmation présentée ont été le colloque sur le thème *Justice internationale et génocide au Rwanda : premier bilan*, la participation à une mission d'observation électorale au Salvador, la collaboration au travail de sensibilisation du public sur le rôle du Canada dans l'offensive militaire de l'OTAN en Afghanistan, le bilan d'une mission en Haïti, les sessions de travail sur la crise alimentaire et les luttes paysannes au Brésil. L'assemblée a été informée des prises de position publique faites par L'EMI, en concertation avec d'autres organismes, sur le retrait des

troupes canadiennes d'Afghanistan, sur l'arrêt de l'offensive israélienne contre Gaza et à propos du projet de loi C-300 sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les pays en développement. À la fin de la présentation du rapport d'activités, la qualité de l'expertise de l'équipe sur ces différents enjeux a été mentionnée par plusieurs.

L'assemblée a aussi été mise au courant de la situation financière, à la fois saine et fragile. L'apport généreux de sociétaires, d'individus et d'organismes partenaires permet, bon an mal an, de poursuivre la mission de l'organisme. Cependant, la recherche de financement est récurrente et la présentation de projets auprès de divers bailleurs de fonds est à refaire tous les ans.

Les échanges en ateliers ont permis une mise à jour du document de travail *Orientations et perspectives pour le travail de L'Entraide missionnaire pour les trois prochaines années (2009-2012)*. L'analyse des grands enjeux de l'heure tels la mondialisation, la crise globale et ses multiples dimensions, le changement de cap de la politique étrangère canadienne, l'évolution des lieux théologiques de la mission et de la solidarité est reconnue comme une orientation importante du travail. Les personnes présentes ont encouragé la poursuite du travail de plaidoyer à propos des enjeux liés à la justice et à la paix, à la défense des droits de la personne et des peuples, à la responsabilité sociale des entreprises, tout cela dans une perspective Nord-Sud. En matière de responsabilité sociale des entreprises, une précision a été donnée sur la complémentarité entre le travail du Regroupement pour la responsabilité sociale

des entreprises (RRSE) et celui de L'EMI qui poursuivent un objectif commun, à savoir des opérations respectueuses des droits humains, des communautés locales et de la nature par les entreprises canadiennes. Cependant leur stratégie diffère : le RRSE adresse ses recommandations aux actionnaires des entreprises; L'EMI, au grand public et aux autorités concernées.

Aux membres élus* du CA et à l'équipe de la permanence a été confié le mandat de la rédaction finale de ces *Orientations et perspectives* pour le travail de L'EMI des trois prochaines années.

* Marguerite Aussant, s.j.s.h., Céline Beaulieu, c.n.d., Mariette Benoît, n.d.a., Ginette Faubert, Annette Legault, c.s.c., Charlemagne Ouellet, Berthier Thériault, c.s.sp. et Rachel Vinet, s.b.c.

EN AMÉRIQUE LATINE : FORTE OPPOSITION À DES PROJETS MINIERS

La situation de militants et militantes qui s'opposent aux activités minières en Amérique latine est devenue très préoccupante.

Trois activistes salvadoriens opposés aux projets miniers de la compagnie canadienne *Pacific Rim* de Vancouver ont été assassinés, dont deux au mois de décembre dernier. Au mois de juin, Marcelo Rivera avait été torturé et criblé de balles dans la localité de Cabañas à l'est du Salvador. Le 21 décembre, Ramiro Rivera (aucun lien de parenté) a été abattu dans la même localité. La dernière victime, Dora Recinos Sorto, a été assassinée le 26 décembre devant son fils de six ans. Tous étaient membres du Comité environnemental de Cabañas. Le gouvernement salvadorien accuse le climat de violence régnant dans le pays et la compagnie nie toute responsabilité dans ces assassinats.

Au Mexique, le 27 novembre dans la localité de Chicomosuelo, Mariano Abarca Roblero a été abattu par balles devant sa maison par trois ex-employés de la minière canadienne *Blackfire Exploration*. Militant du Réseau des personnes affectées par les activités minières au Mexique (REMA), Mariano Abarca avait dénoncé publiquement les effets sociaux négatifs et les dommages environnementaux de la mine de baryte au Chiapas, mine appartenant aussi à cette compagnie canadienne. Craignant pour sa vie car depuis un certain temps il recevait des menaces de mort, Mariano Abarca avait déposé quelques jours auparavant une plainte à la justice mexicaine. Cette compagnie a nié toute implication dans ce triste événement.

Ce dernier cas a permis de mettre à jour l'implication de *Blackfire* dans la corruption des officiers locaux et ce, dans le but d'intimider les opposants à leurs activités. Selon des documents présentés par REMA, la compagnie aurait déboursé 1 000 \$US par mois au maire de Chicomosuelo afin que les autorités contrôlent les opposants à l'entreprise minière.

En visite au Mexique, la Gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, a déclaré à San Cristobal de las Casas, à la fin de son séjour, que le meurtre de Mariano Abarca est *inexcusable et déplorable*. *Nous suivrons la situation de près avec l'espoir ferme et la conviction que justice sera rendue.*

Madame Jean et le ministre d'État des Affaires étrangères pour les Amériques, Peter Kent, qui l'accompagnait, ont refusé de rencontrer les membres du REMA.

Un peu partout en Amérique latine, des populations contestent l'implantation des compagnies minières canadiennes, ce qui provoque des rivalités et des divisions au sein des communautés. Les personnes qui y voient une opportunité d'emploi et les avantages pécuniaires promis se confrontent violemment à celles qui craignent les impacts pour l'environnement et pour les sources aquifères, ce qui changerait à jamais leurs milieux de vie. Mais parfois, la ténacité et la volonté des populations de protéger leur environnement triomphent et ce, devant les puissantes transnationales appuyées par les gouvernements. C'est le cas à Cerro de San Pedro.

Cerro de San Pedro est une petite municipalité de l'État de San Luis Potosí, située à 400 km au nord de la ville de Mexico. Le 24 septembre 2009, le Tribunal fédéral de justice fiscale et administrative du Mexique a donné vingt jours au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT) pour révoquer le permis d'exploitation du territoire qui avait été accordé le 10 avril 2006 à Minera San Xavier, filiale de la compagnie canadienne *New Gold*. Cette décision a confirmé que la mine opérait illégalement depuis octobre 2005, lorsqu'elle a perdu son permis en raison de la dévastation causée à la région.

Ce jugement représente le point culminant d'une bataille légale menée par le Front élargi d'opposition (FAO), créé en 1996. Cette coalition de groupes communautaires et écologistes a utilisé tous les moyens légaux pour stopper le projet ci-haut mentionné, projet qui, depuis plus de trois (3) ans, a détruit la majeure partie d'une zone historique et d'une réserve écologique pourtant protégées par la loi. Pour les habitants de Cerro de San Pedro et de la métropole avoisinante de San Luis Potosí, les activités de la minière *New Gold* représente un chapitre sombre de leur histoire et ils ne peuvent que se réjouir de cette dernière décision de la Cour. Par contre, son application dépend des autorités mexicaines; malheureusement, plusieurs décisions antérieures ont été ignorées.

Ce qui est le plus bouleversant dans cette histoire, c'est que ce deuxième permis a été obtenu grâce à un réseau corrompu composé de fonctionnaires de l'entreprise et des autorités mexicaines. Si les autorités mexicaines ou canadiennes permettaient encore à *New Gold* de poursuivre ses activités, on créerait un dangereux précédent. *Les entreprises minières canadiennes sauraient qu'elles peuvent agir dans l'impunité totale* a déclaré monsieur Ruiz Guadalajara, un des leaders du

UNE FEMME AU MILIEU DE SEIGNEURS DE GUERRE

De passage dans plusieurs villes aux États-Unis et au Canada, l'ex-députée afghane Malalai Joya a fait une escale de 48 heures à Montréal en novembre dernier. Séjour bref, très médiatisé, qui a attiré plus de 500 personnes à une conférence publique organisée par le Collectif Échec à la guerre en partenariat avec la Fédération des Femmes du Québec.

Qui donc est cette femme? En 2003, elle était la plus jeune déléguée à la grande assemblée constitutionnelle afghane, la *Loya Jirga*. Dans cette assemblée, elle a eu le courage de se lever pour dénoncer les puissants seigneurs de guerre avec lesquels l'OTAN s'était alliée et pour exiger qu'ils soient traduits en justice. Deux ans plus tard, en 2005, elle est élue députée de la province pauvre de Farah au Parlement afghan. *J'étais la plus jeune personne élue. Ce sont des femmes comme moi, entrant dans leurs nouvelles fonctions, qu'on présenta comme l'illustration de la libération apportée aux femmes par la guerre en Afghanistan. Mais cette démocratie était une façade et cette supposée libération un énorme mensonge.* En 2007, la jeune députée est suspendue du Parlement en raison de ses nouvelles critiques contre les seigneurs de guerre les accusant d'être des criminels, de tremper dans le commerce de la drogue et d'être corrompus. Ils l'ont traitée de putain et ont proféré à son endroit des menaces de viol pour la faire taire. À cette occasion, plusieurs voix se sont élevées, dont celles de Human Rights Watch, pour exiger la réintégration immédiate de la députée suspendue et la révision des procédures législatives restreignant la liberté d'expression.

Depuis, Malalai Joya vit toujours en Afghanistan, protégée par des gardes du corps et changeant de domicile plusieurs fois par semaine. Elle a échappé à cinq tentatives d'assassinat depuis 2003. Elle n'a que 31 ans. Elle partage son temps entre du travail social dans sa province natale de Farah et l'action politique. Ses « chevaux de bataille » : la dénonciation des talibans et du gouvernement actuel, l'opposition à la présence militaire étrangère et la recherche de preuves sur les crimes commis par les seigneurs de guerre. Elle ne mâche pas ses mots : *Karzaï est la marionnette d'un système mafieux. Il a fait des compromis avec des seigneurs de guerre misogynes qui sont des photocopies des talibans. C'est pourquoi aujourd'hui l'Afghanistan est un sanctuaire pour les terroristes et un centre de trafic de la drogue.* Elle dénonce aussi la corruption alimentée par les milliards de dollars de la communauté internationale et qui transitent par des ONG tant nationales qu'internationales. *Il y a les warlords, les druglords mais aussi les ONGlords,* affirme-t-elle avec conviction.

FAO. Des victoires fragiles certes, dans un contexte où la criminalisation et les assassinats des opposants aux projets miniers risquent de devenir plus courants en Amérique latine.

Un colloque au sujet des impacts et des luttes pour sauvegarder l'environnement face aux projets miniers est en préparation par L'EMI à la fin du mois de mars 2010. Un dépliant sera bientôt disponible.

Face à la guerre menée par l'OTAN, Malalai Joya appelle au retrait des troupes étrangères. *La démocratie ne viendra jamais à travers le canon d'un fusil ou par des bombes à fragmentation larguées par les forces étrangères. Mais nous ne voulons pas seulement le retrait des troupes étrangères. Nous voulons aussi le retrait des chefs de guerre et des talibans. Nous voulons le désarmement de ces criminels et nous voulons le soutien aux partis démocratiques.* Pour vraiment aider le peuple afghan, elle invite les citoyens et les citoyennes du Canada, des États-Unis et d'ailleurs de dire à leurs gouvernements de cesser de soutenir et de couvrir un régime de seigneurs de guerre et d'extrémistes. *Donnez votre voix à mon peuple, à ses organisations, aux intellectuels. La solidarité est cruciale.*

Son message est clair : l'accroissement de troupes en Afghanistan et la poursuite de l'offensive militaire de l'OTAN ne contribueront en rien à la libération du pays ni à celle des femmes. Leur seul résultat sera d'accroître le nombre de victimes civiles et la résistance à l'occupation tout en achevant la destruction du pays déjà dévasté par trente ans de guerres. Aujourd'hui, 70% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, 98% n'ont pas accès à l'électricité et le pays s'enfoncé toujours plus dans l'insécurité. De toutes les misères qu'affronte le pays, les femmes sont les premières touchées. 87% souffrent de violences domestiques; les viols, la plupart du temps impunis, sont innombrables. 80% des unions sont des mariages forcés. Une fille sur cinq va à l'école primaire, une sur vingt à l'école secondaire. Dans les régions contrôlées par les talibans, les fillettes sont régulièrement attaquées et kidnappées sur le chemin de l'école. En raison de services de santé inadéquats, l'espérance de vie d'une Afghane n'est que de 44 ans.

Comment les pays membres de l'OTAN dont le Canada peuvent-ils encore faire croire que leur intervention militaire contribue à la réhabilitation des droits des femmes et à la libération du pays? Selon l'ex-députée afghane, le peuple afghan est l'artisan de sa propre libération. *Les Afghans sont parfois dépeints par les médias comme un peuple arriéré, rien d'autre que des terroristes, des criminels et des hommes de main. Cette fausse représentation est extrêmement dangereuse pour l'avenir de mon pays et de l'Occident. La vérité, c'est que les Afghans et les Afghanes sont des gens braves, épris de liberté, qui ont une culture riche et une fière histoire. Nous sommes capables de défendre notre indépendance, de nous gouverner nous-mêmes et de déterminer notre propre avenir.*

Malalai Joya a profité de son passage à Montréal pour parler également de son livre, *A Woman Among Warlords* (Une femme au milieu de seigneurs de guerre) dont l'édition en français sera

disponible en février sous le titre *Au nom de mon peuple*. Sa lecture permet d'entrer dans la réalité de l'Afghanistan, *pays marqué par la tragédie* et de mieux connaître, à travers le

parcours de cette femme si courageuse, l'immense souffrance de son peuple.

PAS DE DIALOGUE POUR LE GOUVERNEMENT

La question de la responsabilité sociale des entreprises minières à l'étranger ne se pose pas qu'au Canada. Elle suscite des débats importants dans un grand nombre de pays et plusieurs des réponses données ailleurs illustrent la position retardataire du Canada.

Pour faire avancer la réflexion ici-même, le Réseau national pour la reddition de compte des entreprises, dont L'EMI est membre, a organisé en novembre dernier avec la collaboration de l'Association minière du Canada, une conférence sur le thème : *À la hauteur du défi : une conférence à intervenants multiples sur les responsabilités des entreprises des industries d'extraction du Canada exerçant des activités à l'étranger*. Objectif principal de la rencontre : relancer le dialogue entre les entreprises minières, le gouvernement, les institutions de recherche et la société civile sur les points laissés en suspens à la lumière des décisions prises ailleurs dans le monde.

Face aux problèmes créés par le comportement d'entreprises canadiennes à l'étranger, comme des violations des droits de la personne ou des dommages causés à la santé et à l'environnement, les politiques canadiennes sont restées vides quant à l'imputabilité de ces entreprises et au recours offert aux victimes pour obtenir justice. D'autres pays ont commencé à combler ces lacunes.

Shanta Martin, d'Amnistie internationale de Londres et auparavant Ombudsman pour le secteur de l'extraction en Australie, est venue rappeler certaines de ces avancées. Ainsi, aux États-Unis, deux projets de loi sont présentement à l'étude, l'un pour interdire le commerce des minerais liés aux conflits, l'autre pour obliger les pétrolières à divulguer tous les paiements effectués au gouvernement des pays d'où proviennent les ressources. Le Danemark a dévoilé en mai 2008 son Plan d'action sur la responsabilité sociale des entreprises. Tout en laissant à l'industrie (dans tous les secteurs et pas seulement pour l'extraction) le soin d'établir des mesures pour appliquer concrètement les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, le gouvernement danois a légiféré pour assurer la reddition de compte périodique en la matière par tous les acteurs. Également, le gouvernement australien voit, depuis 2008, à ce que les minières respectent plus adéquatement les droits des autochtones. Enfin, l'Union européenne a entrepris une série de consultations afin d'adopter des mesures pour accroître la transparence dans les transactions et les opérations à l'étranger.

Pour sa part, Hilde Jervan, membre du secrétariat du Conseil d'éthique du régime de retraite du gouvernement de la Norvège, a présenté les mesures adoptées par ce fonds pour sélectionner ou retrancher des entreprises de la liste des bénéficiaires de ses investissements. Comment les critères de sélection ont évolué peu à peu depuis 2002 pour inclure aujourd'hui des considérations qui comprennent le respect des droits humains, de l'environnement, de normes éthiques de gestion et le non-recours à la corruption? Jusqu'à récemment, 26 entreprises

suspectées de manquements ont été soumises à une enquête sur le terrain. Certaines d'entre elles ont été retranchées de la liste, deux ont été réintégrées plus tard après avoir apporté des correctifs, d'autres enfin ont montré qu'elles se conformaient aux critères. Sans être une panacée, ce mécanisme qui relève du ministre des Finances mais fait l'objet de rapport régulier au parlement, a changé l'attitude du ministère et du monde des affaires vis-à-vis de la responsabilité sociale des entreprises. Et alors qu'au début l'on prévoyait de grandes résistances et des complications bureaucratiques sans fin, la mise en place du mécanisme de sélection et de reddition de compte s'est effectuée plutôt aisément selon Hilde Jervan.

L'Association minière du Canada, qui co-parrainait l'événement, avait demandé à Craig Ford de la compagnie Inmet de présenter le point de vue des entreprises. Il a d'abord insisté sur les grands pas effectués jusqu'à présent par les entreprises mais a également affirmé que d'autres changements devaient survenir, une vraie révolution pour certaines. Après s'être adaptées aux attentes vis-à-vis des conditions de travail et, plus récemment, de l'environnement, les entreprises d'extraction font aujourd'hui face à d'importantes demandes sociales auxquelles elles ne sont pas préparées. Pour lui, les entreprises sont déjà imputables selon les standards nord-américains, les plus élevés au monde. Cependant, les pressions pour atténuer au maximum les méfaits des opérations minières se font toujours plus fortes de la part de la société en général, mais plus particulièrement des actionnaires et des investisseurs corporatifs. Nul besoin, selon lui, de législations contraignantes.

Les organisateurs de la conférence avaient réservé un espace important pour les présentations gouvernementales, indispensables à un tel exercice de dialogue. Contacté dès février 2009, le gouvernement avait montré son intérêt et les ministères des Affaires étrangères, du Commerce international, de Ressources naturelles Canada et l'Agence canadienne de développement international, avaient déjà fourni la liste de leurs conférenciers, et une quinzaine d'agents s'étaient inscrits. Mais à la stupéfaction de la centaine de participants présents le matin de la conférence, le gouvernement a annoncé son retrait complet et immédiat de l'assemblée. Les agents déjà rendus sur les lieux ont même été avertis sur leur cellulaire de quitter les lieux... Aucune raison n'a été fournie en réponse à une lettre de protestation envoyée le jour même.

Malgré cette absence, l'ensemble des participants a grandement apprécié les débats animés qui ont suivi deux ateliers traitant l'un de la contribution de l'extraction des ressources au développement réel des pays hôtes de ces investissements et l'autre, de la valeur des mécanismes actuels de responsabilisation des entreprises. Plusieurs ont conclu cependant qu'avec le refus du gouvernement de participer à ce type d'exercice de dialogue ouvert, le Canada pourrait se situer à la traîne des autres pays occidentaux pour un bon moment!